

# APPN - CHAMPIONNAT TERRITORIAL D'ESCALADE INDIVIDUEL et EQUIPE Mercredi 6 AVRIL 2022 à BREST (29)



Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de **CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE** pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

<b>Date limite des championnats départementaux :</b>	<b>Mercredi 30 mars 2022</b>
<b>LIEU :</b>	<b>Salle du Climb Up – BREST (29)</b> <b>Entrée par la sortie de secours et non par les Capucins</b>
<b>RESPONSABLE DU SITE et de la COMPETITION :</b>	<b>Lucie KERDUDO – 06.28.34.43.04</b> Etablissement : Sainte Anne BREST
<b>RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :</b>	<b>Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65</b> Directeur régional de l'Ugsel Bretagne
<b>RENDEZ-VOUS :</b>	<b>9 h 00</b>
<b>REUNION DU JURY</b>	<b>9 h 30</b>
<b>DEBUT DE COMPETITION :</b>	<b>10 h 00 IMPERATIF</b>
<b>FIN DE COMPETITION :</b>	<b>16 h 45</b>

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, **IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne disponible sur le site internet.**

Situation : 27 rue de Pontaniou – 29200 BREST.



**AVANT DE PARTICIPER, il est important de PRENDRE CONNAISSANCE :**  
**- des mesures d'adaptation Ugsel à la situation sanitaire, allégées le 11/03/22**  
**- du protocole territorial sanitaire Ugsel de l'activité, allégé le 11/03/22**  
**AFIN DE S'Y CONFORMER.**

**LICENCE SPORTIVE** : Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022.  
En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

**LICENCE ENCADRANT** : Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

**QUALIFICATIONS** : Les qualifications se font à l'issue des championnats départementaux en fonction des quotas déterminés en début d'année.

**22/56** : Inscriptions sur Usport dans la limite des quotas attribués en début d'année.

**Jury** : Il sera composé sur place (y compris jeunes juges). Prévoir son matériel : stylo et chronomètre. Il faut 15 membres pour assurer le bon déroulement de la compétition.

**JEUNES JUGES** : Chaque établissement présent doit fournir au MINIMUM :

- 1 juge pour 2 équipes
- 2 juges pour 4 équipes
- 3 juges pour 6 équipes et plus

**Matériel** : Chaque élève doit avoir son matériel (chaussons d'escalade obligatoires).

**CONSIGNES A RESPECTER SCRUPULEUSEMENT :**

Pour assurer le confort de tous, l'utilisation de la magnésie classique en poudre **EST COMPLETEMENT INTERDITE. Seule la magnésie liquide est autorisée.**

**Programme** :

# **EPREUVE DE DIFFICULTE** :

Chaque duo de chaque catégorie a 3 voies de difficulté croissante à grimper.

**ATTENTION :** La grimpe en tête et l'assurage doivent être impérativement maîtrisés puisque les élèves s'auto-assurent (il sera difficile à chaque encadrant d'être jury et assureur). Chaque professeur doit s'assurer que ses élèves maîtrisent ces compétences avant de s'engager.

# **EPREUVE DE BLOC** :

Chaque équipe doit grimper entre 3 et 4 blocs.

**DISCIPLINE - PROPRETE** :

**PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'UgseL,  
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES  
doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la  
PROPRETE DES LIEUX.**

**Divers** : # Prévoir le pique-nique.

**RAPPEL du REGLEMENT du CHAMPIONNAT NATIONAL :**

**ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS**

L'UgseL Nationale organise en escalade deux Championnats :

- **Un championnat Mixte** en cordée. Composé de deux élèves d'une même AS (1F et 1G) **en combiné** dans les 4 catégories d'âge benjamin(e), minime, cadet(te), junior.
- **Un championnat Non Mixte** en cordée. Composé de deux élèves d'une même AS en combiné, dans les 4 catégories d'âge : benjamine et benjamin, minime fille et minime garçon, cadette et cadet, junior fille et junior garçon.

## QUALIFICATIONS AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

### ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

Référence au chapitre 2 du RG : en cas d'absence d'organisation dans son comité ou territoire. Les qualifications pour les épreuves sont effectuées par les Commissions Sportives Territoriales qui disposent, par catégorie, d'un contingent suivant les territoires de :

\* 3 cordées en benjamin (6 élèves) par territoire ; la répartition sera de 2 cordées «mixtes» et d'une cordée «non mixte».

\* 3 cordées en minime (6 élèves) par territoire ; la répartition sera de 2 cordées «mixtes» et d'une cordée «non mixte».

\* 3 cordées en cadet (6 élèves) par territoire ; la répartition sera de 2 cordées «mixtes» et d'une cordée «non mixte»

\* 3 cordées en junior (6 élèves) par territoire ; la répartition sera de 2 cordées «mixtes» et d'une cordée «non mixte»

3 cordées supplémentaires que le territoire placera dans la ou les catégories souhaitées («mixte» ou «non mixte» dans la ou les catégories choisies). Mais interdiction de mettre les 3 cordées supplémentaires dans la même catégorie (2 cordées dans la même catégorie reste possible).

D'un quota éventuel supplémentaire à répartir suivant les règles précisées par la Commission Technique Nationale d'escalade : la 1<sup>re</sup> cordée par catégorie du Championnat National de l'année précédente. Les territoires répartiront selon leur choix, en catégorie «mixte » ou « non-mixte ».

Les quotas supplémentaires seront attribués dans les catégories où la 1<sup>re</sup> place aura été gagnée. Ex : en cas de victoire en catégorie minime, le territoire disposera d'un quota supplémentaire l'année suivante en minime.

### DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT NATIONAL :

Etant donné que la CSR donne priorité de qualification aux participants du championnat régional et que notre territoire ne dispose d'aucun quota supplémentaire, il est INUTILE de déposer des QE car la règle retenue ne permet pas d'en accepter.

Cependant, une exception peut être faite pour la catégorie JUNIOR où il y a peu de concurrents.

*ugselbretagneescaladeugselbretagneescaladeugselbretagneescalade*



## COMPETITION NATIONALE :



<b>Date limite des championnats territoriaux :</b>	<b>6 avril 2022</b>
<b>DATES :</b>	<b>(18) 19-20 MAI 2022</b>
<b>LIEU :</b>	<b>VILLENEUVE D'ASCQ (59L)</b>

**QUALIFICATIONS :** Le territoire dispose d'un quota défini comme suit :

Quotas de base : Mixte : 2 cordées par catégorie.  
Non mixte : 1 cordée par catégorie.  
+ 3 cordées dans au moins 2 catégories différentes au choix : mixte ou non mixte.

Quotas supplémentaires : La 1<sup>ère</sup> cordée de chaque catégorie apporte quota supplémentaire au territoire au choix, championnat mixte ou non mixte :

Ces quotas sont consultables sur le site internet de l'Ugsel nationale.  
Les qualifications exceptionnelles acceptées entrent dans les quotas territoriaux.  
Les qualifications sont mentionnées sur les résultats régionaux.

Pour cette année 2022, les quotas supplémentaires sont basés sur l'année 2019, dernière saison complète effectuée avant le COVID.

### **PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :**

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugse nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

Pour présenter le maximum de compétiteurs en fonction des quotas attribués au territoire, il est **IMPORTANT** de communiquer très rapidement un **FORFAIT** au secrétariat régional afin qu'il puisse proposer la place libre à un autre compétiteur dans un délai raisonnable.

\* Les lieux et dates de la compétition nationale sont connus à l'avance.

Chaque professeur connaît le niveau de ses élèves.

Pour celles et ceux susceptibles d'être qualifiés au championnat national, il serait INTERESSANT de leur poser la question de leur participation au championnat national avant la compétition régionale. En cas de réponse négative, il suffit de communiquer l'information au responsable de la compétition qui en tiendra compte pour le calcul des qualifications.

\* Enfin, chaque professeur connaît également les capacités humaines et financières de son établissement. Si une participation au championnat national est impossible pour l'une et/ou l'autre de ces raisons, il est IMPORTANT de le signaler lors du championnat régional.

Ces démarches permettront un gain de temps appréciable pour tous par une communication plus efficace des qualifications.

**ATTENTION : la déclaration d'un forfait est irréversible tant qu'elle n'est pas suivie d'un autre forfait dans la même catégorie...**

**CONSEIL**

### **DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :**

L'Ugse Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national.  
Se rapprocher de son comité départemental ou d'autres établissements participants.

*ugselbretagneescaladeugselbretagneescaladeugselbretagneescalade*

<p><b>Secrétariat UGSEL Bretagne</b> : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01 Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : <a href="mailto:ugsel.bretagne@e-c.bzh">ugsel.bretagne@e-c.bzh</a> – Site : <a href="http://www.ugsel-bretagne.org">http://www.ugsel-bretagne.org</a> <b>Ugse nationale</b> – Site : <a href="http://www.ugsel.org">http://www.ugsel.org</a></p>
--